

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 AVRIL 2014

Délibération n° D-2014-127

Renouvellement de l'adhésion au CUSMa

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/04/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/04/2014

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas MARJAULT, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN

Excusés :

Madame Sylvette RIMBAUD.

Direction des Relations extérieures

Renouvellement de l'adhésion au CUSMa

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par décision du Conseil municipal en date du 10 décembre 1993, la Ville de Niort avait adhéré au CLUB DES UTILISATEURS SCOPE COLLECTIVITES. Ce club a depuis changé de nom et est dénommé CUSMa.

L'association CLUB DES UTILISATEURS DES LOGICIELS SEDIT MARIANNE appelée CUSMa regroupe des collectivités territoriales utilisant des progiciels de l'éditeur Berger-Levrault (ex Sédit Marianne). Cette association comprend actuellement 107 collectivités adhérentes.

Cette association a pour but de constituer un réseau convivial de professionnels, d'échanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des progiciels et d'être une force de proposition au contact de l'éditeur.

La Ville de Niort souhaite renouveler son adhésion au club DES UTILISATEURS DES LOGICIELS SEDIT MARIANNE afin de permettre à ses agents de participer aux rencontres avec l'éditeur du logiciel pour évoquer les évolutions des progiciels, ainsi qu'aux journées d'études thématiques mobilisant des experts.

A titre indicatif, le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 200,00 € pour l'année 2013.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association CLUB DES UTILISATEURS DES LOGICIELS SEDIT MARIANNE, appelée CUSMa ;
- désigner le Directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunications comme représentant de la Ville aux instances de cette association ;
- accepter l'adhésion de la Ville de Niort à cette association ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année à compter de 2014, la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ